

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 18,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	1 degré dessus zéro.	55 degrés.	700 millimètres.	Sud.	
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi.	Couch.	Phases.	Age.	
6 heures 2 m.	0 h. 8 m.	5 heures 53 m.			

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^e.
A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgois, office-correspondance, place de la Bourse, n° 6, au 1^{er}, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, n° 3.

PRIX :

16 francs pour 3 mois, } Hors du département
32 francs pour 6 mois, } du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.
64 francs pour l'année.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont es auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 18 mars 1840.

Le *Moniteur* nous livre aujourd'hui le texte d'une circulaire adressée par M. de Rémusat, ministre de l'intérieur, à MM. les préfets, à l'occasion de son avènement. Cette communication officielle porte la date du 13 mars.

M. de Rémusat est un beau diseur; son style a la prétention de rajeunir les phrases administratives, et il y réussit assez. Nous ferons volontiers cette concession, et nous allons voir ce qu'il y a au fond de ce document qui le distingue de tous les autres du même genre.

« Le cabinet dont j'ai l'honneur de faire partie, dit M. Rémusat, entreprend une tâche difficile; il voudrait mettre un terme au fractionnement toujours croissant des partis et former un lien commun entre toutes les opinions honorablement conciliables. »

Ceci est très-louable; mais M. Rémusat sait bien que tous les cabinets précédents ont entrepris la même tâche inutilement. Cette tâche n'est pas autre chose que la formation d'une majorité réelle et solide, et tous les cabinets ont entrepris avant le cabinet du 1^{er} mars d'exécuter ce grand ouvrage. C'est absolument comme si M. de Rémusat disait: Nous avons résolu d'essayer de vivre. Mais ne vit pas qui veut. Les opinions *honorablement conciliables* selon le ministère ne sont pas conciliables suivant nous. M. Thiers manœuvre entre les 221, les anciens ministres, le centre gauche et la gauche, comme une coquette qui veut avoir plusieurs amants. Ce jeu peut durer quelques jours, quelques semaines; quand il faudra tout haut et devant tous exprimer sa préférence, la coquette sera mal venue à dire: Messieurs, chacun de vous a des qualités qui font que je vous aime tous également.

Si vous amenez M. Barrot et M. Jacques Lefebvre à penser de même sur une question politique analogue à celle de la réforme, à celles que réveillent les lois de septembre, l'un ou l'autre s'annihilerait et sera déshonoré comme homme de parti. Vous voulez, dites-vous, « entraîner les esprits hors des préoccupations irritantes du passé, vers les idées d'amélioration, de progrès intérieur, de puissance nationale. » Ce sont là de belles phrases; mais, à parler sérieusement, est-ce que le passé n'est pas aussi le présent? est-ce que le réseau de lois oppressives sous lequel se débat la pensée va être brûlé par M. Thiers en amende honorable? Le ministère dit qu'il ne subventionnera plus les feuilles ministérielles; en supposant que cela soit vrai, n'a-t-il pas toujours dans les mains les moyens nécessaires pour anéantir la presse qui n'est pas de son avis? N'avons-nous plus le code qui contient la citation à bref délai, le verdict du jury à la majorité simple, les amendes écrasantes, la censure, l'érection en attentat de ce qui n'était que simple crime ou délit, les délits de presse déferés à la pairie, enfin la création d'une foule de méfaits que l'on commettait autrefois sans s'en douter, et surtout bien impunément?

M. de Rémusat, s'il n'était doctrinaire, nous ferait croire qu'il est plein de mansuétude. Il semble penser, en effet, que tout est gagné parce qu'il est ministre, et que le baiser de paix va succéder par toute la France aux hostilités: « Efforcez-vous, dit-il aux préfets, efforcez-vous d'apaiser les ressentiments, de dissiper les défiances, de substituer la connaissance de ce qui est vrai et possible aux préventions et aux illusions que les passions politiques ont propagées. Appliquez-vous à rassurer ceux qui s'inquiètent de l'avenir avec exagération, en leur montrant l'ordre constitutionnel affermi par les périls mêmes dont il a triomphé. Rappelez-leur que le moyen de fortifier le pouvoir n'est pas d'isoler et de réduire par l'intolérance le parti du gouvernement, mais de l'agrandir, au contraire, de le rendre de plus en plus national, en faisant tomber les barrières factices que le passé seul élève entre des hommes qui pensent aujourd'hui les mêmes choses et qui forment les mêmes vœux. Soyez-en bien assuré, monsieur le préfet, la cause de la monarchie est plus gagnée qu'on ne le croit. »

Dans ce peu de choses, les radicaux, les amis des 221 et les légitimistes ont tous leur leçon. Auprès des premiers, les préfets substitueront la connaissance de ce qui est vrai et possible aux préventions et aux illusions; auprès des seconds, on combattra l'intolérance; auprès des troisièmes, on agira de telle sorte que bientôt nous verrons tomber les barrières factices que le passé seul élève entre des gens qui pensent aujourd'hui les mêmes choses et qui forment les mêmes vœux. Il est bien possible que les légitimistes finissent par se rallier au gouvernement, qui dirige les affaires avec les mêmes idées que la Restauration, mais à coup sûr, et que M. Rémusat se le persuade, ce n'est pas avec M. Thiers que se fera cette conversion tant désirée. M. Thiers a été l'adversaire de la légitimité, et nous sommes loin de ne pas lui en faire un mérite; mais il l'a combattue quelquefois avec des moyens que n'avoue pas l'honneur, et nous comprenons bien les rancunes des amis de l'ancienne monarchie. Quant aux radicaux, ils savent bien aussi que la réforme ne s'obtiendra pas sous le patronage et à l'instigation de M. Thiers. Ce n'est pas là-dessus que portent leurs illusions, s'ils en ont.

M. le ministre a cru devoir dire à ses agents que la monarchie de 1830 est plus solide qu'on ne croit. Il nous semble que, pour un homme qui s'attache à écarter la dé-

fiance, ce n'est guère prêcher d'exemple que d'écrire cela. MM. les ministres du 1^{er} mars veulent sans doute rembrunir les teintes du tableau pour augmenter d'autant plus leur gloire en l'éclairant ensuite.

Une autre réflexion de la circulaire mérite notre approbation: « La haine, dit-il, peut les abuser (les factions). Il vaut mieux les annuler par une surveillance sévère que les réprimer par la force. » C'est ce que l'opposition a toujours dit aux divers cabinets qui se sont succédé depuis 1830; mais l'opposition n'a jamais été écoutée, et le pire sourd qu'elle ait trouvé, c'est justement M. Thiers. Il faut espérer qu'aux premiers symptômes d'émeute M. Rémusat rappellera à M. Thiers la doctrine de sa circulaire. ...

M. Thiers tient la gauche, ses amis le proclament partout et par conséquent il n'y a plus à s'en occuper. La gauche qui, en aucune circonstance, n'a voulu jusqu'à présent admettre qu'un gouvernement ne pouvait pas se passer de fonds secrets, la gauche qui a toujours considéré et combattu la police occulte comme une immoralité flagrante, la gauche, pour être agréable à M. Thiers, va relever ce qu'elle a abattu, adorer ce qu'elle a flétri. M. Thiers seul pouvait opérer un pareil prodige, le miracle sera accompli d'ici à quelques jours.

Le vote de l'opposition dynastique étant acquis au cabinet, toutes ses démarches, tous ses efforts tendront maintenant à se concilier les efforts de ceux des 221 auxquels on peut faire entendre raison. Le *Constitutionnel* s'est mis ce matin à la besogne avec une franchise de pensée et une crudité de langage qui doivent déconcerter un peu M. Barrot et ses amis. Le *Constitutionnel* dit aux 221 :

« Vous vous prétendez conservateurs; mais M. Thiers l'est autant que vous et plus que vous. M. Thiers n'a aucun engagement avec la gauche. Que craignez-vous qu'il ne conserve pas? La loi électorale? M. Thiers la dit: il ne vient pas pour faire la réforme. Les lois de septembre? On n'en fait disparaître qu'un article, et c'est un acte de conservation; car la majorité rendue à son sang-froid ne fera que rentrer dans la charte d'où elle est sortie dans un moment de violent effroi. Craignez-vous que M. Thiers ne conserve pas la fermeté du pouvoir devant l'émeute, parce qu'il n'a pas crié si haut que d'autres sur la malheureuse échauffourée de Foix? M. Thiers a fait ses preuves; il va de sa personne contre la révolte en armes; il ne fait pas la grosse voix à propos d'une émeute de loraïl. Nous cherchons vainement sur quoi reposent les alarmes des conservateurs. »

Nous avons cité textuellement les paroles du *Constitutionnel* qui est le journal officiel de M. Thiers, afin qu'on puisse mieux juger à quel homme l'opposition a affaire et combien peu elle a pris ses précautions vis-à-vis de lui. Si, après de pareilles déclarations, la gauche se laisse enlever par le doux espoir d'obtenir de M. Thiers quelque réforme en harmonie avec les idées et les principes qu'elle a défendus jusqu'à ce jour, c'est que la gauche ne veut ni de la réforme électorale, ni du rapport des lois de septembre; mais alors que veut la gauche? Qu'elle le dise.

M. lieutenant-général Cubières, ministre de la guerre, a aussi fait sa circulaire. Nous la reproduisons :

Paris, 2 mars 1840.

Général, c'est avec le concours énergique et éclairé des chefs de l'armée qu'il me deviendra possible de remplir la tâche qui m'est imposée. Cette conviction pouvait seule m'enhardir à accepter les hautes fonctions que le roi daigne confier à mon dévouement. Je viens donc réclamer de vous une active coopération que, d'avance, je suis certain d'obtenir pour tout ce qui intéresse le bien du service, et dont je m'estimerai heureux de signaler au gouvernement les utiles résultats.

Satisfaire à tout ce que commandent la sûreté de l'état et le bien-être de ses défenseurs, justifier la confiance du roi par le respect de tous les droits, tel sera le but de mes constants efforts, auxquels je ne doute pas que se joindront les vôtres.

Recevez, etc. Le pair de France, ministre secrétaire d'état de la guerre, Signé: CUBIÈRES.

Chronique Lyonnaise.

Nous prévenons les citoyens qu'ils peuvent venir dans nos bureaux signer l'adresse à M. Cormenin.

— Nous avons publié dans notre numéro du 17 la relation de la défense de Mazagan par M. Chapuys-Montlaville, que nous avons reçue par la voie de M. Degouve-Denuncques, notre correspondant. Au lieu de Talbot, lisez Dunois; au lieu de Turenne, lisez Villars.

— Nous sommes priés d'annoncer que la commission chargée d'organiser, à Marseille, la *Société méditerranéenne-transatlantique*, a décidé que la souscription ouverte à Lyon pour cette entreprise sera définitivement close le vendredi 20 mars présent mois.

Pendant la durée et jusqu'à l'expiration de ce délai, les souscriptions d'actions continueront à être reçues au secrétariat de la chambre de commerce de Lyon, place des Terreaux, palais Saint-Pierre, tous les jours de dix heures du matin à trois heures du soir.

— Le tirage au sort des lots acquis par la société des Arts à sa dernière exposition aura lieu dans la salle du musée, dimanche 22 mars, à midi précis.

Afin de donner plus d'intérêt à cette cérémonie, et grâce au concours de MM. les amateurs qui ont bien voulu pré-

ter l'appui de leur talent, plusieurs chœurs seront exécutés pendant les interruptions du tirage.

M. Vidor, organiste à l'église de Saint-François, et dont le talent est si vivement apprécié, fera entendre sur l'orgue expressif une improvisation religieuse et pastorale.

MM. les artistes exposants sont priés de vouloir bien retirer leur carte d'entrée au secrétariat du palais Saint-Pierre, de neuf à deux heures.

La commission rappelle qu'on peut, jusqu'au jour du tirage, devenir sociétaire en se faisant inscrire chez M. Jame, place de la Miséricorde, ou chez le concierge du palais Saint-Pierre, et se procurer des billets d'un franc chez MM. Chevalier et Dizier, place de l'Herberie, au cercle du Midi, place Bellecour, et chez le concierge du palais Saint-Pierre.

— Un honnête industriel, M. Jérôme Guichard, fabricant à Vienne, jouissant d'une petite fortune acquise par de longues années de travail, et qui était le soutien de ses vieux père et mère, vient de se voir ravir en un instant le produit d'une constante activité par l'incendie dont cette ville a été le théâtre. Des personnes qui le connaissent, vivement affectées de ce malheureux événement, nous prient d'annoncer qu'il est ouvert en sa faveur une souscription chez M. Jacques Grand, rue Tupin, n° 1.

— On nous écrit de la Côte-Saint-André, le 15 mars :

Nous revenons à grands pas vers les habitudes de la Restauration; les moines, les capucins, les missionnaires relèvent la tête et pullulent comme au bon temps; mieux encore qu'alors ils se font décerner des triomphes, faire des ovations par les habitants des campagnes qu'ils fanatisent et à qui ils vendent à beaux deniers la bénédiction du ciel et la rémission de leurs péchés.

Quelques missionnaires sont venus, dans le courant de ce mois, prêcher dans la commune de Saint-Hilaire, canton de la Côte-Saint-André (Isère). Satisfaits sans doute des dispositions des habitants, ils ont pensé qu'un petit triomphe ne siérait pas mal à des hommes d'humilité, et ils se sont fait accompagner au son du fifre et du tambour jusque dans notre ville, pompeusement trainés dans deux voitures. Deux tambours, vêtus de l'uniforme de la garde nationale, ouvraient la marche; le cortège, dont chacun des membres portait à sa boutonnière un ruban où pendait un crucifix, était commandé par un ancien lieutenant de l'empire, qui s'affuble à tort du titre de capitaine, et qui avait caché sa croix sous la relique.

Le cortège s'est arrêté devant la porte du séminaire de notre ville; là on a formé le cercle, et le maître d'école de Saint-Hilaire a adressé aux missionnaires un discours emphatique où la flatterie le dispute au ridicule, et qui prouverait que les habitants de Saint-Hilaire ont dû être jusqu'à présent assez mal avec Dieu et avec les hommes.

« Dévoués missionnaires, a-t-il dit, quand vous avez mis le pied sur cette terre brûlée par le vice et l'iniquité, vous l'avez rafraîchie; vous avez semé la paix dans nos âmes, et désormais nous ne rencontrerons dans notre commune que d'honnêtes gens. »

Libre sans doute à M. le maître d'école de faire tout haut toutes les confessions qu'il voudra, mais nous ne pensons pas qu'il puisse stipuler ainsi pour les autres.

Voilà où nous en sommes; voilà comment on fanatise les habitants des campagnes, sans que l'autorité puisse ou ose empêcher ces ridicules manifestations, ni demander compte au maître d'école des imputations qu'il fait tomber sur toute une commune, afin de se rendre intéressant aux yeux des missionnaires qui ont fait une trop bonne récolte pour ne pas recommencer bientôt.

Agréés, etc.

Paris, 16 mars 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Nous avons vu aujourd'hui un député de la gauche qui motivait sa bienveillance pour M. Thiers sur ces paroles que ce dernier avait prononcées samedi dernier, à l'issue des bureaux, dans un groupe de députés: *Je suis l'ami de la gauche*. Cinq minutes après, nous avons eu à faire à un 221 qui nous a dit qu'il commençait à revenir de ses préventions contre M. Thiers, attendu qu'il venait de l'entendre déclarer qu'il était l'ami des 221.

Nous croyons, nous, que M. Thiers n'est l'ami de personne et qu'il offre son amitié à tous ceux qui peuvent lui faire une majorité. M. Thiers se souvient du vers de La-fontaine :

Je suis oiseau, voyez mes ailes, etc.

— La commission des fonds secrets s'est réunie aujourd'hui; elle a nommé pour son président M. Defitte et pour secrétaire M. Havin. Il n'est pas probable que le rapport puisse être présenté avant la séance de jeudi ou de vendredi, et on ne pense pas que la discussion en séance publique commence avant lundi. M. Thiers n'est pas très-pressé d'en finir. En huit jours on fait bien de la besogne, on ébranle bien des consciences, surtout lorsqu'on a le bonheur d'avoir affaire à des consciences faciles à ébranler.

— Le *Journal du Commerce* a dit avant-hier que M. de Beaumont, député de la Somme, avait affirmé dans son bureau qu'une partie des fonds secrets passait

dans la caisse de la liste civile et servait à subventionner les journaux à la dévotion de la cour. M. de Montalivet, intendant de la liste civile, a écrit au Commerce pour nier le fait.

Entre l'affirmation d'un député aussi honorable que M. de Beaumont, celle du Commerce et le démenti de M. de Montalivet, il n'y a pas à hésiter. Nous croyons donc que M. de Beaumont et le Commerce ont dit vrai, et jusqu'à preuve contraire, nous le croirons.

— M. le ministre de l'intérieur a fait défendre la représentation de *Vautrin*, drame de M. Honoré de Balzac, joué et sifflé samedi soir à la Porte-Saint-Martin.

BULLETIN DE LA BOURSE DU 16 MARS.

La rente a ouvert aujourd'hui avec une forte tendance à la hausse. Les premières affaires à Torton ont été faites à 83 25, puis 27 1/2, et le premier cours au parquet a été 83 25.

La hausse a continué immédiatement après l'ouverture, et en peu de temps elle a atteint 83 40; elle est restée sans variation jusqu'à la fin de la bourse, et elle a fermé au parquet à 83 40.

La hausse a continué après la clôture, et à quatre heures la rente était à 83 47 1/2.

On ne connaît pas d'autre cause à ce mouvement que l'action du jeu.

La *Sentinelle*, journal des intérêts de l'armée, transmet au nouveau ministre de la guerre les vœux suivants :

1^o Décider qu'à dater du 1^{er} mars courant, tout emploi de directeur, chef de division, chef ou sous-chef de bureau, commis, surnuméraire, garçon de bureau et concierge qui viendra à vaquer au ministère de la guerre, ne sera accordé qu'à des militaires ayant au moins dix ans de services actifs dans les rangs de l'armée;

2^o Ordonner l'organisation de trente bataillons de tirailleurs semblables à celui de Vincennes, sauf les modifications ultérieures à apporter à l'armement et à l'équipement;

3^o Nommer une commission spéciale des armes portatives, dans laquelle n'entreraient que des hommes réellement capables de hâter la solution du problème de l'armement de l'infanterie et de la cavalerie;

4^o Provoquer par tous les moyens une organisation forte de notre cavalerie qui dépérit chaque jour d'une manière si effrayante;

5^o S'occuper sérieusement, et sans relâche, de rendre à l'infanterie toute sa force et toute son importance, soit en perfectionnant son armement, soit en débarrassant d'un équipage suranné qui la gêne dans tous ses mouvements;

6^o Améliorer la tenue des sous-officiers par quelques embellissements qui flattent leur amour-propre;

7^o Nommer tous les vagues adjoints-sous-officiers de droit; les premiers secrétaires des trésoriers, sergents-majors; les deuxièmes, sergents, et les troisièmes, caporaux;

8^o Offrir une perspective à l'émulation des officiers et sous-officiers employés dans les états-majors des places, soit en leur accordant une part d'avancement dans le corps, soit en créant deux classes égales dans chaque grade de capitaines et de lieutenants avec la solde actuelle de l'infanterie par tarif;

9^o Enfin, mettre la solde des capitaines de l'armée active en harmonie hiérarchique avec celle des lieutenants, ce qui n'existe plus depuis l'augmentation en 1839.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

EXPÉDITION DE CHERCHEL.

Nous avons reçu par le paquebot le *Phaëton*, qui a mouillé hier sur notre rade, des nouvelles d'Alger assez importantes, surtout parce qu'elles nous apprennent que le maréchal s'est enfin décidé à sortir de son apathie et à diriger une expédition contre Cherchel. Nos lettres nous ont été remises trop tard hier pour que nous ayons pu vous en envoyer des extraits.

ALGER, le 8 mars. — Nous avons remarqué aujourd'hui beaucoup de mouvement parmi les troupes et dans les magasins du gouvernement; deux cents chariots ont pris du vin, du biscuit et des munitions de guerre, et sont allés stationner sur la route de Douéra où ils attendront les autres prolonges et les mulets du convoi. Des détachements de cavalerie, venus de France, sont partis pour Douéra; ils doivent coopérer à l'expédition de Cherchel qui se mettra en route dans la nuit de mardi. Les troupes que l'on doit employer à cette expédition font leur mouvement de concentration sur Douéra et Coléah. Le 3^e bataillon du 41^e de ligne et le 1^{er} du 3^e léger ont reçu l'ordre ce matin de tenir leurs sacs garnis et leur fourniment prêt pour se mettre en route au premier signal.

Huit chariots d'artillerie, venant de Douéra, ont déposé à l'hôpital de la Salpêtrière une soixantaine de malades provenant des camps de Blidah, Coléah et Bouffarick; les hôpitaux de ces camps ont été évacués pour faire place aux malades et aux blessés que la colonne expéditionnaire pourra fournir.

Douze caissons d'artillerie, chargés de munitions et de projectiles, et suivis de forges, le tout traîné par des chevaux magnifiques, viennent de traverser la place du Gouvernement pour se rendre sur la route de Douéra; ils étaient escortés par une foule de curieux.

A 8 heures du soir, 50 chevaux d'artillerie sont partis de l'arsenal, chargés d'outils, pioches, pelles, etc.

Du 9. — Toute la nuit, nous avons entendu défiler des troupes, artillerie, génie, etc. A la pointe du jour, un convoi, composé de 350 charrettes et de 800 mulets, s'est mis en marche; la tête de ce convoi était à Dely-Ibrahim que les dernières charrettes ne s'étaient pas mises en mouvement. La route est encombrée, et l'on a de la peine à se frayer un passage.

Tous les officiers-généraux font leurs préparatifs de départ; le maréchal se mettra en route demain.

Les officiers qui étaient ici en permission ont reçu l'ordre d'aller sans retard rejoindre leurs régiments qui ont fait un mouvement pour se rapprocher de la Chiffa; il paraît que chaque régiment fournira un ou deux bataillons, et l'expédition sera forte de 12,000 hommes environ. M. le maréchal-de-camp de Dampierre vient de partir pour Douéra avec son état-major et une escorte d'un demi-escadron du 5^e hussards.

Il est encore parti ce soir un grand nombre de chevaux et de mulets avec des effets de campement et des vivres pour les généraux et les états-majors. La route de Douéra est depuis trois jours couverte de charrettes, mulets, etc.

Du 10. — Il est encore parti des troupes toute la nuit. A sept heures du matin, le 1^{er} bataillon du 3^e léger s'est mis en marche. Un moment après, le maréchal, en calèche et escorté par 50 gendarmes, sabre au poing, est parti pour Douéra; il a été suivi presque immédiatement par le général de Rumigny et son état-major.

Il n'y a presque plus de soldats dans Alger. Le dépôt du 41^e fait le service de la place.

Les bateaux à vapeur le *Sphinx* et le *Tonnerre* sont entrés dans le port pour embarquer des munitions de guerre, des bombes et des boulets. Ces bâtiments remorqueront des transports chargés de vivres et bombarderont Cherchel par mer; ils ne prennent pas de troupes de débarquement.

La colonne expéditionnaire entrera probablement dans Cherchel l'arme au bras, car les Arabes compromis dans l'affaire de Frédéric-Adolphe ne l'attendront pas, et les autres habitants n'opposeront aucune résistance; on ne sait pas encore si l'intention du maréchal est de conserver cette ville ou de la détruire.

On dit que pendant cette expédition une colonne réunie à Blidah s'emparera du col de Tenia et s'y établira. Au retour de Cherchel, la colonne remontera vers Blidah, faisant des *razzia* sur son passage.

Le temps est magnifique, et l'expédition partira de Douera et de Coléah dans la nuit de mercredi.

Au prochain courrier nous aurons peut-être reçu des détails sur les premières opérations de nos troupes.

Autre lettre du 10.

M. le maréchal Valée va coucher ce soir à Coléah, où l'on a réuni les troupes et le convoi pour l'expédition de Cherchel. Il emploiera la journée de demain à organiser la colonne et se mettra en marche dans la nuit du 11 au 12. De Coléah à Cherchel il y a un trajet de dix lieues qui peut être franchi en dix heures de marche, et la colonne couchera le 12 dans Cherchel. Il y a encore, entre Coléah et Cherchel, des vestiges d'une route romaine qui suivait les collines du Sahel jusqu'à l'Oued-Hourmas, à l'embouchure duquel était l'ancienne Tipasa, puis le littoral en passant chez les Chenouah. Une autre voie romaine conduit de Cherchel à Blidah en traversant la plaine des Hadjoutes; c'est peut-être par là que la colonne expéditionnaire opérera son retour.

Le maréchal veut, en faisant cette expédition, habituer les nouvelles troupes à la marche à travers ce pays accidenté, à la manière de combattre les Arabes et de s'approvisionner de bestiaux par des *razzia* faites chez l'ennemi.

La colonne, s'il faut en juger par les approvisionnements qu'elle emporte, restera huit jours en campagne. Les tirailleurs de Vincennes, les zouaves, le 2^e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, le 17^e léger, un bataillon des 23^e, 24^e et 41^e de ligne, 2^e et 3^e léger, en font partie, avec la presque totalité de la cavalerie et une batterie d'artillerie ayant 12 pièces de montagne ou obusiers.

Le quai est toujours encombré de marchandises et il arrive encore des navires chargés de mulets et de bœufs; il y a au moins cent bâtiments dans le port et en rade. Les magasins de la guerre sont toujours en pleine activité, car la petite expédition qu'on va faire ne fait pas oublier que l'époque de la grande campagne arrive.

L'Emancipation de Toulouse, qui n'a pas cessé, depuis les déplorable massacres de Foix, de demander justice du sang versé, revient sur cette grave affaire dans les termes suivants :

« Qu'importe aux vrais défenseurs des intérêts moraux du pays que M. Thiers, l'un des fauteurs de la législation de septembre, se prétende réinstallé à la présidence du conseil par l'influence de l'opposition, et qu'il compte s'y maintenir autant par le patriotisme du Siècle que par l'éloquence du Constitutionnel? Cette bienveillance que lui a promise le *Courrier* dérive d'une source trop suspecte pour que des députés du caractère de M. Joly acceptent jamais une solidarité pareille.

» La lettre que nous nous empressons de publier est une protestation dont il est utile que les électeurs de Toulouse prennent acte.

A M. le directeur de l'Emancipation.

Monsieur,

J'ai lu dans votre journal l'article suivant :

« Toute la presse s'occupe aujourd'hui de la discussion qui s'est élevée hier à la chambre au sujet des horribles massacres de Foix. L'adhésion donnée par la gauche au cabinet du 1^{er} mars condamne les organes de cette opinion à de singuliers aveux. On lit, entre autres choses, dans le *Siècle*, à propos des déclarations faites à la tribune par M. le ministre de l'intérieur et par M. le président du conseil :

« L'administration se devait à elle-même de ne point décou- rager par un blâme immérité les fonctionnaires qui pourraient se trouver, comme M. le préfet de l'Arriège, dans une situation périlleuse. »

J'ignore, Monsieur, si la gauche veut donner son adhésion au cabinet du 1^{er} mars, pour mon compte, je la lui ai refusée le jour même de son avènement. Il est d'une politique prudente quelquefois d'attendre les actes d'un ministère pour le juger; mais aussi il y a des noms qui par eux-mêmes sont plus significatifs que tous les programmes. J'ai vu les doctrinaires à l'œuvre depuis 1830, et je connais toutes leurs idées gouvernementales. Leur entrée au cabinet du 12 mai, leur nombre accru dans celui du 1^{er} mars, sont des faits pour moi assez significatifs pour que je n'eusse pas besoin d'attendre leurs actes. Le chef du cabinet actuel ne jouira pas long-temps d'une popularité très-contestable d'ailleurs; son dernier discours est déjà un échec. Il doit subir les conséquences du fâcheux accouplement auquel il a donné les mains.

Je regrette vivement de n'avoir pu me trouver à la chambre pour prendre part à la discussion sur les troubles de Foix. Ce n'est pas que ma parole eût été plus puissante et surtout plus écoutée que celle de mes honorables collègues; mais du moins j'aurais protesté, au nom de la gauche, contre le système impitoyable qu'on a cherché à réhabiliter; et, comme tout se tient dans une mauvaise direction politique qui date de loin, il m'aurait été facile de démontrer, par l'exemple même des troubles de l'Arriège, que le 15 avril, le 12 mai, le 1^{er} mars, tout cela est identique. C'est le 15 avril qui a nommé préfet un interdit pour cause d'inconduite; c'est le 12 mai qui l'a maintenu; c'est le 1^{er} mars enfin qui l'a défendu, et qui a enhardi les fonctionnaires à puiser désormais leur force dans la violence et dans le meurtre.

Je vous prie de croire, monsieur, que mes amis de la gauche n'ont pas donné au *Siècle* le droit d'exprimer leurs sentiments sur les massacres de l'Arriège. Nous sommes convaincus, avec la cour royale de Toulouse, qu'il y avait une procédure à faire, mais contre le préfet et les exécuteurs de ses ordres sanguinaires. Nous tenons pour maxime qu'une administration se dégrade dans l'opinion publique, lorsqu'elle vient défendre avec tant de chaleur des agents qui, pour satisfaire leur amour-propre ou ménager leur position, versent le sang des citoyens.

Agréez l'expression, etc.

JOLY,

Député de la Haute-Garonne.

On lit dans le *Courrier de Bordeaux* :

On a parlé des séductions exercées individuellement auprès

de chaque député, et de l'accueil qui était fait à ces tentatives de corruption. En voulez-vous un exemple? Il paraît certain que M. Thiers avait offert à M. le général Bugeaud, dont le caractère est si généralement estimé dans les centres, la place de gouverneur-général de l'Algérie. Quelque tentant que fût ce poste, l'honorable général l'a refusé, ne voulant pas que son élévation fût le prix d'un indigne pacte. Que dites-vous, messieurs, de ce système moral, de cette vérité du gouvernement représentatif? Et si vous pouvez voir quel tourbillon de cupidités provençales et non provençales s'agite autour de M. Thiers! Si vous pouvez assister à cette curée tumultueuse dont nos différents ministères sont le théâtre! M. de Rémusat se faisait honneur hier de la suppression des subventions à la presse. Sachez d'avance que ce n'est là qu'une mystification de plus ajoutée à mille autres; sachez que, parmi les journaux ministériels d'aujourd'hui, il n'y en a pas deux peut-être qui puissent durer sans subventions; sachez qu'il y a toujours au ministère de l'intérieur un bureau chargé d'un personnel nombreux, où se rédigent des correspondances, des articles et même des calomnies officielles; sachez que ce personnel est payé par le ministère qui gratifie de ses élucubrations les feuilles de département qui ont besoin de ce secours ou qui veulent bien se prêter à ce service; sachez enfin qu'il n'y a rien de changé à l'ancienne organisation tant blâmée, tant vilipendée par la gauche. Il n'y a qu'une déception de plus pour les bonnes gens crédules qui se laissent prendre à ces déclarations de tribune.

Au moment où la députation n'est souvent qu'un moyen de solliciter des places et des faveurs, il est inutile de citer la conduite honorable d'un député qui n'a pas voulu en faire un marchepied pour son ambition, et qui a mieux aimé donner sa démission. Cette lettre est de M. Mangin d'Oins, ancien député de Rennes, et il vient de l'adresser à MM. les électeurs de ce collège.

Messieurs,

Honoré quatre fois de vos suffrages, je viens à mon grand regret résigner entre vos mains le mandat que vous aviez bien voulu me donner. Ma fortune n'étant pas en rapport avec les charges qu'impose la députation, j'ai dû y renoncer. Je pouvais, et j'avais la certitude d'en obtenir un honorable et même inamovible; mais mon opinion ayant toujours été que la présence à la chambre des députés d'un grand nombre de fonctionnaires était nuisible à la bonne administration des affaires publiques, mon intérêt personnel ne pouvait me faire modifier mes convictions.

Beaucoup d'entre vous, quoique partageant mes idées sur ce point, ont bien voulu, rassurés par mes antécédents, m'engager à accepter. Ce témoignage de confiance, bien flatteur pour moi, m'a pénétré d'une vive reconnaissance, et je vous prie d'en agréer l'expression sincère.

Je rentre dans la vie privée, heureux de m'être concilié la bienveillance de l'administration et votre estime, d'avoir la satisfaction d'oser dire que j'ai rempli consciencieusement le mandat dont vous m'avez honoré, et de pouvoir retirer, sans y avoir manqué, la profession de foi que j'ai déposée sur le bureau, lors de ma première élection en 1831.

F. MANGIN D'OINS.

Cette lettre n'est-elle pas aussi un nouvel argument en faveur de la réforme électorale et de la rétribution des députés?

On lit dans le *Moniteur parisien* :

Le drame intitulé *Vautrin*, représenté hier au théâtre de la Porte-Saint-Martin, a produit un effet fâcheux. L'immoralité du sujet, que des suppressions importantes avaient atténuée, a été aggravée par l'acteur principal. M. le ministre de l'intérieur a prononcé l'interdiction de cet ouvrage.

Le *National* fait les réflexions suivantes sur cette suppression :

M. Rémusat a été bien inspiré de ne pas tolérer que cette parodie infâme souillât plus long-temps la scène française. C'était déjà trop qu'elle eût eu une représentation dans la capitale du monde civilisé.

Cet acte de censure a, dit-on, été provoqué surtout par quelques allusions mimiques du principal acteur, dans lesquelles la malignité publique aurait pu reconnaître un très-haut et très-puissant personnage. Quoi qu'il en soit, les mêmes personnes, qui se pressent dans de somptueux équipages aux scènes sanglantes de la barrière Saint-Jacques, avaient applaudi samedi les turpitudes enfantées par le cerveau de M. Balzac; mais, du jour où le véritable public aurait eu ses entrées libres à la Porte-Saint-Martin, *Vautrin* serait tombé sous un orage de sifflets.

A propos de cet acte de moralité ministérielle, il est à regretter que les précédents du 1^{er} mars ou la police municipale n'aient pas daigné s'apercevoir des saturnales ignobles qui ont dégradé la gaieté française dans les bals masqués du dernier carnaval.

La licence n'est pas la liberté, et nous ne les confondrons jamais, comme on paraît fort disposé à le faire en haut lieu pour tirer profit de la méprise.

On lit dans la *Quotidienne* :

Un grand nombre de députés des départements du Midi ont fait une démarche en corps auprès de M. le comte Jaubert, ministre des travaux publics, pour le prier de prendre en considération les vœux exprimés si souvent par tous les habitants des contrées dont ils sont les représentants, afin d'obtenir la prompte exécution du canal des Pyrénées.

Parmi ces députés, on remarquait MM. le maréchal Clauzel, le duc de Valmy, le vicomte de Saintenac, Dugabé, le colonel Lespinasse, le vicomte de Panat, etc. Plusieurs d'entre eux ont exposé avec chaleur au ministre les avantages immenses que le Midi et la France entière peuvent retirer de la construction du canal des Pyrénées, qui établirait sur une partie de nos frontières méridionales une ligne défensive qu'apprécient justement les hommes de guerre.

Il traverserait sur une longueur de quatre-vingt-cinq lieues des départements qui n'ont pas encore de voie navigable, et donnerait naissance à des canaux d'irrigation qui seraient un immense bienfait pour l'agriculture. Comme le canal du Midi, il féconderait les territoires sur lesquels il se développerait; il les enrichirait, et verserait dans la circulation les nombreux produits que la nature a recelés dans leur sein; il ouvrirait aux nombreuses mines et contrées pyrénéennes les débouchés qui leur manquent; il affranchirait le commerce de la France et celui des nations étrangères des lenteurs et des dangers que présente le passage du détroit de Gibraltar. Enfin il augmenterait les revenus des cinq départements qu'il traverserait, de plus de trente millions, et la richesse foncière du pays d'une somme qu'on peut évaluer hardiment à près de trois cents millions!

GUERRE DE L'ANGLETERRE CONTRE LA CHINE.

Le paquebot *Volcano*, par lequel nous avons reçu la proclamation qui interdit aux Anglais tout commerce avec la Chine, était porteur des correspondances de Bombay du 31 janvier. Lord Auckland, gouverneur-général de l'Inde, venait de déclarer la guerre au céleste empire, et des armements considérables se préparaient dans tous les ports indiens. Sa seigneurie avait donné ordre de réunir à Calcutta une foule de bâtiments de transport pour une grande expédition, qui devait mettre à la voile dans ce port. Les bâtiments demandés à cet effet par le gouverneur-général à Calcutta, Madras et Bombay, devaient jaugeer 12,000 tonneaux.

Sept régiments de la présidence de Calcutta avaient reçu ordre de faire leurs préparatifs de départ; l'expédition entière devait se composer de 15 à 16,000 hommes. On en ignorait encore la destination; mais on pensait qu'elle serait dirigée contre Canton ou un autre point de la côte que les Anglais garderaient jusqu'à l'arrangement définitif de leur différend avec la Chine.

Les Américains, qui avaient le bon esprit de se soumettre aux lois du pays, continuaient leur commerce, et leurs navires montaient et descendaient librement la rivière.

Quant aux affaires de l'Inde, on savait que l'armée du Caboul s'était arrêtée dans sa marche, en apprenant le départ de l'expédition russe contre Chiva, et n'avait point dépassé Khelat.

Sir John Keane, que sa mauvaise santé avait obligé de quitter le commandement de l'armée, était de retour à Bombay. A son passage à Lahore, son état ne lui ayant pas permis d'aller faire visite au roi, ce monarque vint lui-même le voir, s'entretenant long-temps avec le malade, et lui rendit, durant son séjour dans la capitale, tous les honneurs imaginables.

On lit à cet égard dans le *Standard* :

« Voici les noms des vaisseaux qui doivent prendre part à l'expédition contre la Chine : *Le Blenheim*, 74 canons; *Melville*, 74; *Wellesley*, 74; *Blonde*, 46; *Druid*, 46; *Pylade*, 18; *Nemrod*, 20; *Modeste*, 18; *Wanderer*, 18; *Pique*, 38; *Andromaque*, 28.

« Ces vaisseaux attendent des ordres pour rejoindre l'expédition. En attendant, une escadre, composée d'un grand nombre de petits vaisseaux, partie de la station de l'Inde et d'autres stations, a fait voile pour le lieu du rendez-vous. La guerre étant déclarée à la Chine, que deviennent ces paroles si prétentieuses de lord Palmerston ? « *L'Angleterre est en paix avec le monde entier*, et il n'est guère probable qu'un incident fâcheux vienne troubler l'harmonie universelle. » Nous ne doutons pas que le ministère ne sorte vainqueur de cette guerre; mais il n'en est pas moins certain que le pays aura fait des dépenses et des pertes considérables qui ne seront assurément pas compensées par la gloire qui résultera de l'expédition. D'un autre côté, cette guerre pourrait nous attirer des difficultés avec des puissances rivales. Une expédition française est chargée de surveiller nos mouvements dans les mers de la Chine. Quant à l'Amérique, elle n'a point à se plaindre d'une guerre qui aura pour effet de faire passer en ses mains le commerce exploité antérieurement par les négociants anglais. C'est pourquoi nous n'avons rien à appréhender de ce côté. »

Le *Standard* exagère beaucoup quand il parle d'une expédition française qui serait dirigée vers les mers de la Chine. Il est tout simplement question d'y envoyer une frégate. Notre cabinet est trop modeste pour vouloir inquiéter l'Angleterre, et nous ne suivons pas l'exemple donné par cette puissance, en envoyant une escadre surveiller ses opérations comme elle l'a fait à l'époque de notre expédition du Mexique.

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT.

La société d'encouragement pour l'industrie nationale a tenu le 11 de ce mois une séance générale pour la distribution des prix remportés pendant l'exercice de 1839.

La séance a été ouverte à sept heures et demie du soir, sous la présidence de M. Thénard, pair de France.

Sur les rapports de ses comités, la société a prorogé le prix proposé pour la préparation de la féculé en pain ayant la propriété et la saveur de celui de froment; mais une récompense de 1,000 f. a été accordée à M. Robine, pour des expériences faites avec le zèle le plus désintéressé; un prix de 2,000 f. à M. Boucher, pour ses procédés de conversion du sucre brut en sucre de betterave, et une médaille de 500 f. à M. de Lirac, pour son moyen de dessiccation de cette plante; une médaille d'or à M. Chaussenot aîné, pour ses diverses combinaisons de sûreté contre l'explosion des chaudières à vapeur, qui ont paru bien conçues et éminemment propres à remplir leur destination avec précision et succès; un prix de 1,000 à M. Waldeck, pour un instrument qui puisse remplacer les tarauds, encouragement d'autant plus méritoire que la solution complète des neuf conditions de ce problème en a encore mieux fait ressortir les difficultés; un de 10,000 f. pour la fabrication du flint-glass (matière propre aux verres d'optique qu'il fallait se procurer par des procédés faciles et sûrs), distribué à raison de 6/10 à M. Guinand et de 4/10 à M. Bontemps; un de 4,000 f. pour la fabrication du crown-glass, partagé par moitié entre ces deux mêmes candidats; une médaille de platine a été donnée à Mme veuve Guinand, qui avait continué les services de feu son mari, comme un témoignage de la considération de la société, et une autre aussi de platine à M. Berthet, pour la part qu'il a prise à ce genre de concours.

On a passé ensuite à la lecture de programmes pour de nouveaux prix, dont un de 10,000 f., affecté au perfectionnement de la photographie, en consacrant 4,000 aux moyens de multiplier, au moins au nombre de deux cents, les images résultant de l'action de la lumière; 4,000 f. pour parvenir à recueillir sur papier ou matière analogue des images photographées, dans le rapport naturel d'ombre et de lumière des objets représentés et avec une exactitude parfaite dans les formes, et enfin 2,000 en médailles réservées à ceux qui, sans avoir atteint ce double but, en auraient facilité l'accès ou fait obtenir à ce nouvel art des améliorations sensibles; il est spécifié que les procédés inventés devront être à la portée de ceux-là même qui n'auraient aucune connaissance du dessin et de la chimie. Un prix de 6,000 f., divisé en trois problèmes dont la solution générale a été le lavage à la vapeur; de perfectionner ceux employés dans les opérations de lessivage comprenant trois prix, de 1,000, 2,000 et 500 f., avec des médailles à l'effet de pourvoir les buanderies de meilleurs appareils; de perfectionner ceux employés dans le lessivage à la vapeur; de déterminer par des expériences les alcalines que les tissus peuvent en recevoir, ainsi que des lessives à laver le linge, et de perfectionner les procédés usités pour le calandrier, le moirer, le plisser et le sécher.

Un prix de 4,500 f. pour trouver les moyens de conserver et de multiplier en France les espèces de sangsues médicales dont le déficit s'y fait sentir d'une manière onéreuse pour le pays et

fâcheuse dans le traitement des classes indigentes; un de 5,000 f. pour la fabrication de la faïence (*fine dure ou lithocrème*) analogue à l'*iron-stone* des Anglais; de 2,000 f. pour le grès cérame fin; de 3,000 f. pour le grès cérame ordinaire des laboratoires et usines, et de 3,000 f. pour la porcelaine tendre anglaise; un de 4,500 f. pour la plantation de terrains gisant en pente, et finalement un de 2,000 f. pour l'auteur du meilleur mémoire sur l'origine, les progrès et les résultats de l'association des douanes allemandes; son influence sur les rapports des peuples qui en font partie, leurs relations, leur commerce, leur industrie, ainsi que sur les effets correspondants que nous avons dû en éprouver tant au dedans qu'au dehors.

La société a retiré du concours les prix relatifs au perfectionnement des fonderies de fer, à un appareil capable d'obtenir la vapeur à la pression de trois atmosphères, et à la découverte d'un métal moins oxidable que le fer et l'acier.

Dans un discours remarquable, M. le président a résumé la position de la société et expliqué son influence sur la prospérité et la gloire de notre industrie. Il a fait observer que plus de 20,000 f. de récompenses venaient d'être décernés, que 40 et quelques mille avaient été ajoutés au montant des concours restés ouverts, qu'ils portent définitivement à l'énorme somme de 260,000 f. Cette somme peut être distribuée d'ici à 1846, s'il est répondu d'une manière satisfaisante à tous les appels. Il en résulte que jamais aucune société n'a fait d'aussi grands, d'aussi utiles sacrifices, et ne les a faits avec plus de générosité; car rien de ses paisibles et honorables conquêtes dans les sciences et dans les arts ne reste secret et privé, et sa devise fut toujours de populariser la science appliquée et de faire servir les efforts de tous au bien-être de chacun.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 14 mars.

Le rapport des pétitions est repris.

La chambre remet à lundi la discussion de la pétition sur les droits des bestiaux, présentée par les bouchers de Paris et de Lyon.

La chambre renvoie à mercredi : 1^o le projet de loi portant demande d'un crédit de 3,600,000 fr. pour les pensions de retraite des ministères des affaires étrangères et des finances; 2^o le projet de loi portant demande d'un crédit de 3,600,000 fr. pour transformation d'armes à silex en armes à percussion.

M. DUGABÉ, rapporteur : « Des propriétaires et habitants de plusieurs départements du Midi demandent l'exécution du canal des Pyrénées. »

La commission propose le renvoi au président du conseil et au ministre des travaux publics.

M. AMILHAU : Depuis long-temps les départements du Midi sont privés de toutes les faveurs du gouvernement. (Rumeurs.)

Le projet dont il s'agit n'est pas nouveau, et la question est des plus importantes; c'est dans l'intérêt non seulement de l'exploitation des produits des Pyrénées, mais dans celui de la défense du royaume que le canal est demandé.

Les conclusions de la commission sont adoptées.

M. CARL, autre rapporteur : « Des propriétaires, marchands de vin en gros et distillateurs de la ville de Dijon, demandent le rapport de l'ordonnance du 21 décembre 1838, le maintien des lois anciennes et la fixation de la déduction annuelle à 8 p. 0/0 pour le déchet des boissons. Ils demandent en même temps l'abrogation de l'art. 9 de la loi du 28 juin 1833, qui a substitué l'entrepôt public à l'entrepôt à domicile. »

La commission propose le renvoi de la première partie de la pétition au ministre des finances, et l'ordre du jour sur la seconde partie.

M. PELET (de la Lozère), ministre des finances, sans s'opposer au renvoi demandé, soutient que les dispositions de l'ordonnance du 21 décembre 1838 sur les déchets sont préférables aux dispositions existantes; les déchets varient en effet suivant les localités, et il n'est pas parfaitement rationnel de rendre uniforme pour toute la France l'évaluation des déchets.

M. LACAVE-LAPLAGNE s'attache à prouver que l'ordonnance du 21 décembre 1838, qui a été contresignée par lui, n'a pas été rendue arbitrairement, mais après de mûres réflexions; elle est, selon lui, conforme aux besoins du commerce et à l'équité qui veut que l'évaluation des déchets varie suivant les circonstances et les localités.

M. BARBET affirme que l'ordonnance de 1838 était si peu satisfaisante qu'elle a provoqué dans plusieurs localités des résistances auxquelles l'administration a cédé.

M. MAUGUIN parle dans le même sens; il appelle l'attention du gouvernement sur les réclamations du département de la Côte-d'Or.

M. PELET (de la Lozère) : L'ordonnance de 1838 permet de faire passer un département d'une classe à l'autre; le ministre a usé de cette faculté en connaissance de cause : il n'a pas dérogé à la loi, il l'a exécutée.

La séance est levée à 5 heures et demie.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 16 mars.

PRÉSIDENCE DE M. MARTIN (DU NORD).

A deux heures et quart, la séance est ouverte, et le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour est la discussion sur le rapport relatif aux pétitions concernant les droits d'entrée sur les bestiaux.

Un grand nombre d'orateurs sont inscrits pour et contre les conclusions du rapport qui propose le renvoi au ministre du commerce.

M. MANUEL a la parole contre les conclusions du rapport.

La question, dit-il, est trop grave pour recevoir à la tribune tous les développements dont elle est susceptible. Après l'invasion des étrangers en France, le bétail a manqué, et l'épizootie de 1816 l'a rendu encore plus rare; mais, depuis, les agriculteurs et les éleveurs de bestiaux ont réparé le mal, et, depuis quelques années, l'espèce bovine s'est considérablement accrue. L'introduction des bœufs étrangers n'est donc plus nécessaire comme auparavant, et rien ne justifierait la diminution qu'on demande pour les droits d'entrée. Quant au prix de la viande, les classes riches la paient 70 c. et même 75 c. la livre. Ce prix est exorbitant; mais il est juste que ceux qui ont de la fortune paient plus cher les morceaux choisis. Pour les classes ordinaires, le prix de la viande est de 55 à 60 c., et pour la classe ouvrière on trouve de la viande à 30 c. Quoiqu'il en soit, la consommation de la viande est encore trop restreinte, et il est à désirer qu'elle soit plus abondante; mais nous devons encourager notre agriculture et ne pas lui nuire par la concurrence étrangère. La France a un grand intérêt à protéger l'éducation des bestiaux. Notre bétail dégénère assez pour que, dans un temps donné, l'étranger puisse se rendre maître de nos marchés. C'est pour ne pas devancer cette époque que, dans un intérêt national, je vote contre les pétitions et contre les conclusions de la commission.

M. FULCHIRON appuie les conclusions du rapport. Comme il lui arrive de parler de livres de viande, M. de Golbary l'interrompt en lui disant qu'on ne compte plus par livres.

M. FULCHIRON : Vous avez raison, je ne dirai pas une livre, mais un demi-kilogramme. (On rit.)

L'orateur soutient que les droits qui frappent à l'entrée les bestiaux étrangers équivalent, pour les marchés de Sceaux et de Poissy, à une prohibition absolue, puisqu'il n'y arrive pas 50 bœufs étrangers par an.

M. MANUEL, vivement : C'est une erreur !

M. FULCHIRON : Il ne faut pas vous fâcher pour ça !

M. PISCATORY interrompt aussi l'orateur.

M. FULCHIRON : Ne mettons pas d'acrimonie dans une question de bœufs (hilarité); nous aurons bien le temps d'en mettre, et bientôt, dans une autre question.

L'orateur termine en insistant pour la réduction du droit de 55 f. qui pèse sur les bestiaux étrangers.

M. LE COLONEL SEVRET s'oppose aux conclusions du rapport dans un long discours écrit qui n'est pas écouté; il s'y oppose dans l'intérêt de l'agriculture, dont les droits ne sont pas assez reconnus par le commerce.

M. DE GOLBÉRY : L'orateur qui descend de cette tribune a établi qu'il y avait une lutte entre les négociants qui s'occupent du commerce de bestiaux et les agriculteurs. Messieurs, les pétitions ont été rédigées dans la capitale et dans la seconde ville du royaume, au nom des plus sérieux intérêts, et elles méritent la plus grande attention.

C'est un fait incontestable que la dégénération de la race bovine. (Rires et réclamations.) Telle est mon opinion. Permettez-moi de la développer.

Je sais bien que l'agriculture doit être protégée. L'agriculture est la profession la plus noble et la plus pénible; mais je soutiens que l'agriculture des départements de l'Est est immolée, dans l'état de choses actuel, à l'agriculture de quelques départements de l'Ouest. Ce n'est pas un intérêt de localité qui fait parler l'orateur; la Lorraine, la Franche-Comté, le Lyonnais et la Provence souffrent autant que l'Alsace de l'énormité des droits sur les bestiaux étrangers. Soyons Français en Normandie et Français en Alsace. Je ne parle que dans les intérêts généraux de mon pays.

M. MANUEL, de sa place, s'attache à prouver par des chiffres que la moyenne des prix de la viande à Poissy, qui était en 1822 de 43 centimes 4 dixièmes, n'est encore que de 53 centimes. L'augmentation n'a donc pas été aussi considérable qu'on le prétend.

M. LAVALLETTE : Le droit protecteur n'est que de 6 centimes. La caisse de Poissy, l'abatage et le droit d'octroi sont plus du double. Personne ne réclame contre ces droits, tandis que le droit protecteur est attaqué vivement. On peut s'en étonner.

On prétend que la production va en s'amoindrissant. J'en appelle à cet égard à ceux de mes collègues qui connaissent la matière; j'en appelle à M. le ministre du commerce qui ne me contredira pas. La légère augmentation de prix qui se manifeste provient, non pas de la diminution de la production qui, au contraire, a doublé, mais de ce que dans nos habitudes la consommation de la viande s'est beaucoup accrue.

L'orateur ne nie pas que la mesure sollicitée ne doive un jour être adoptée, mais il faut que l'agriculture soit d'abord dédommagée. Elle pourrait, par exemple, demander avec beaucoup de raison une réduction du droit sur les fers.

M. GOUIN, ministre du commerce, déclare qu'il ne s'oppose pas au renvoi de la pétition et qu'il reconnaît, au contraire, que la question est digne de toute l'attention du gouvernement. Deux grands intérêts sont en présence, l'intérêt des commerçants et celui des agriculteurs. M. le ministre, au moment où nous sommes forcés de quitter la chambre, fait l'historique de la question du tarif depuis vingt ou trente ans. Il déclare qu'il n'a d'opinion arrêtée que sur le changement de perception. Il dit aussi que le gouvernement devra faire un pas dans la voie de la réduction; mais qu'il faudra auparavant prendre en considération les traités qui sont pendans entre la France et les autres pays voisins.

M. BUGEAUD monte à la tribune. M. Dupin lui dispute un moment le droit de parler.

M. LE PRÉSIDENT : M. Bugeaud est inscrit.

M. DUPIN : On s'inscrit pour des lois et non pour des pétitions.

M. BUGEAUD reste à la tribune et commence son discours.

Il est quatre heures et quart, la séance continue.

Extérieur.

ESPAGNE. — LE PASSAGE, le 9 mars. — On dit ici que les navires anglais formant la station ont reçu l'ordre de partir. La corvette montée par lord John Hay travaille à force à réparer son gréement et ses voiles. Dans ce moment un bateau à vapeur chauffe pour se mettre en marche pour Saint-Sébastien ou Saint-Ander.

Voilà bien long-temps que l'on parle de l'évacuation du Passage par les Anglais, mais voilà long-temps aussi que les prétendus ordres émanés du gouvernement britannique restent sans effet; aussi, quoi qu'on dise, je ne le croirai qu'autant que je le verrai. Vous pouvez être assuré, quelque chose qu'il arrive, que vous serez instruit de tout aussi promptement que possible.

PAMPELUNE, le 10 mars. — Deux de nos régiments viennent de partir le 9 pour l'Aragon. Ils sont chargés d'offrir au duc de la Victoire, au nom de la ville de Pampelune, une médaille en or frappée à Paris, en l'honneur des victoires (parlementaires sans doute) que ce général a remportées dans les provinces basques. Cette médaille pèse quatre onces et a coûté 20,000 réaux à la ville.

On s'occupe plus que jamais de la grande route qui doit assurer nos communications avec la frontière française. Le projet sur Ainhoa par la vallée de Bastan gagne tous les jours de nouveaux partisans, et nous espérons qu'en dépit de l'intrigue et de certaines influences de haut lieu, ce projet l'emportera sur celui d'Arnegui et Saint-Jean-Pied-de-Port; toutes les notabilités du Bastan s'en occupent avec chaleur. On revise l'ancien travail qui fut fait en 1835, travail qui fut soumis à cette époque à la chambre de commerce de Bayonne et mérita son entière approbation.

Le pays jouit d'une tranquillité parfaite. Tout le monde veut le maintien de la paix, chrétiens et carlistes y travaillent de tout leur cœur, depuis quelque temps, avec une bonne foi parfaite; malgré cela, le gouvernement persiste à montrer à notre égard la plus ridicule méfiance. Si la paix n'est pas troublée, ce n'est pas à lui qu'en sera le mérite, mais aux populations qui ont assez de sagesse pour mépriser les défiances et les rigueurs dont elles sont l'objet. On se rappelle qu'il fut question dans le Bastan de former une garde territoriale destinée à parcourir le pays et à en assurer la tranquillité. Eh bien! c'est vainement que les alcades et les députations de cette vallée ont demandé des armes, ce n'est qu'avec la plus grande peine qu'ils ont pu obtenir 12 fusils avec l'ordre formel de n'en faire usage qu'avec la plus grande réserve. Qu'on juge, d'après ce seul fait, des autres mille petites vexations que nous négligeons de consigner ici et qui font réellement contraste avec l'état du pays. Sur toutes les routes, on rencontre des nuées de soldats carlistes qui rentrent de France; malgré cela, pas un seul vol n'a été commis, pas une

seule rixe n'a eu lieu. Chaque jour il sort des hôpitaux d'Elisondo de jeunes soldats mal remis, pouvant porter à peine un fusil, qui se rendent seuls à Irurita, Lecaros, etc. Aucun n'a été encore attaqué. Vous le voyez, tout le monde désire ici la paix; si elle est compromise, ce qu'à Dieu ne plaise, croyez que le gouvernement en sera seul la cause.

— La chambre des députés n'a validé l'élection de M. le comte de Toreno qu'après de violents débats. Accusé par le général Seoane, dans la précédente législature, de malversation de fonds publics, il fallait, pour que M. de Toreno fût admis, qu'un nouveau vote vint annuler celui de l'année dernière, qui ordonnait la prise en considération. 96 voix contre 33 se sont prononcées pour l'admission.

BOURSE DE PARIS DU 16 MARS.
Trois pour cent. 85 35
Quatre pour cent 102
Le Rédacteur en chef, Gérant, responsable F. RITTEZ.
LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1005) Le vendredi vingt mars mil huit cent quarante, à dix heures du matin, sur la place du Marché, dite Grande-Place, à la Croix-Rousse, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier et des agencements d'un café-théâtre, consistant en une grande quantité de tables et bancs, un rang de loges autour du café avec deux escaliers pour y arriver, un grand lustre, un orchestre, la scène du théâtre, un rideau, bouteilles, cruches, verroterie, batterie de cuisine, et une foule d'autres objets. DEMARE.

(1382) Le vendredi-vingt mars mil huit cent quarante, à dix heures du matin, sur la Grande-Place de la Croix-Rousse, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en trois métiers propres à la fabrication des étoffes façonnées, avec tous leurs accessoires, poêle en fonte, chaises, table, placard, batterie de cuisine, etc. POUZON.

(1662) Le samedi vingt-un mars mil huit cent quarante, il sera procédé, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, à l'adjudication définitive en trois lots et par voie de licitation à laquelle les étrangers seront admis :

1^o D'une maison sise à Lyon, rue Lanterne, estimée 75,000 fr. ;

2^o D'une portion de maison sise à Lyon, rue Poulaillerie, composée des 2^e et 3^e étages et estimée 15,000 fr. ;

3^o De bâtiments, terrains, magasins et hangars situés en la commune de la Croix-Rousse, quai de Serin, estimés 136,000 fr.

Le tout dépendant de la succession de M. Falsan père. S'adresser, pour les renseignements, à M^e Berthon-Lagardière, avoué poursuivant la vente, demeurant à Lyon, rue des Célestins, n^o 2.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

ÉTUDE DE M^e ROSIER, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-CÔME, n^o 4.

VENTE AUX ENCHÈRES,

VOLONTAIRE ET DÉFINITIVE,

Dans la salle des criées des notaires, située à Lyon, quai Saint-Antoine, n^o 31, au 2^e,

Par le ministère dudit M^e Rosier, notaire,

D'un beau domaine situé sur la commune de Polionnay, au hameau du Labbey, canton de Vaugneray (Rhône), composé de maison de cultivateur, bâtiments d'exploitation, cour, aissances, jardin, terres, prés, vignes, châtaigneraies et bois, cuves, vases vinaires, cheptel et outils aratoires.

Il appartient aux mariés Antoine-Louis Thival et Louise Poizat. Son étendue est de 21 hectares environ.

Cette vente aura lieu aux enchères, en la chambre des notaires de Lyon, le jeudi 30 avril 1840, à dix heures du matin.

Le cahier des charges dressé pour l'adjudication est déposé dans l'étude de M^e Rosier, notaire, auquel on pourra s'adresser pour les renseignements. (1653)

ÉTUDE DE M^e DUGUEYT, NOTAIRE A LYON, RUE DU PLAT, 2.

Vente aux enchères, en deux lots,

Des glaces dépendant de l'actif de la faillite du sieur François-Xavier Girard, contenues dans deux glacières situées à Lyon, quartier de Perrache.

Cette vente est poursuivie à la requête de MM. Dutour et Laforge, syndics définitifs de la faillite du sieur Girard, dûment autorisés par ordonnance de M. Gros, juge au tribunal de commerce de Lyon, commissaire à ladite faillite, en date du neuf mars mil huit cent quarante.

Elle aura lieu en deux lots (chaque lot en bloc), en la chambre des criées des notaires de la ville de Lyon, située quai Saint-Antoine, n^o 31, par le ministère dudit M^e Dugueyt, le samedi vingt-un mars mil huit cent quarante, à l'heure de midi.

Le cahier des charges est déposé en l'étude dudit M^e Dugueyt, où l'on peut en prendre connaissance. (1663)

ASSURANCES

CONTRE LES CHANCES DU

RECRUTEMENT MILITAIRE,

Pour le département du Rhône.

S'adresser à Lyon, chez M^e Missol, notaire, port Saint-Clair, n^o 25. (1655)

ANNONCES DIVERSES.

A vendre au rabais pour cause de changement de domicile.

PIANOS NEUFS DE RENCONTRE, de J. Pleyel, Pape, Boisselot et autres facteurs.

S'adresser place de Bellecour, n^o 12, au 2^e, de dix à une heure et de deux à cinq heures. (8144)

POMMADE DU B^{ON} DUPUYTREN,

COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN A PARIS.

Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la chute de la chevelure, la fait croître et en prévient la décoloration.—Le pot: 2 fr. 50 c.—Dépôts à Lyon, chez MM. André, à la pharmacie des Célestins, et Vernet, place des Terreaux. (4235—137)

VENTE POUR CAUSE DE DÉPART,

Six glaces avec bordures dorées, deux pendules, une table à thé en marbre bleu, divers petits meubles en acajou, un fauteuil à la Voltaire, un poêle à four, etc.

S'adresser, tous les jours de midi à cinq heures, rue de la Liberté, n^o 7, au 2^e, la porte à droite. (8113)

(8117) A VENDRE pour cause de départ. — UN FONDS D'HERBORISTE, très-bien agencé, très-bien situé et très-achalandé.

S'adresser chez M. Vanham, marchand-tailleur, rue de Vandran.

A LOUER ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT,

Plusieurs MAGASINS pour gros ou détail. Plusieurs grands APPARTEMENTS bien clairs pour ateliers.

S'adresser, sur les lieux, au propriétaire, de dix heures à midi et de trois à quatre, rue de l'Hôpital, à l'angle de la rue Noire, n^o 1, au 1^{er}. (8120)

(8121) GAZ DE SAINT-ÉTIENNE.

MM. les porteurs de promesses d'actions sont instamment priés de produire d'ici au 20 courant leurs titres de promesses, ou à défaut, d'indiquer exactement les numéros de leurs actions avec le nom des endosseurs successifs: soit à Saint-Etienne, à M. Comte, directeur; soit à Lyon, chez MM. Servant et Ogier, rue des Capucins, n^o 19, au 1^{er}.

Cette vérification a été jugée indispensable par MM. les administrateurs provisoires pour connaître les personnes auxquelles ils peuvent avoir des communications à faire ou des dividendes à répartir.

(8141) A vendre. — Environ MILLE BOTTES D'OSIER d'un mètre de tour. Plusieurs centaines sont de l'espèce grise et franche, et pourraient être employées par les tonneliers. Les vendeurs se chargeraient de livrer sur l'un des ports de la Saône.

A l'époque convenable il y aurait aussi à vendre plusieurs milliers de kilogrammes d'osier blanchi, et l'on pourrait y joindre quelques centaines de douzaines d'osier rouge fendu pour tonneliers.

S'adresser, par lettres affranchies, à M. Léon (J.-B.), place Saint-Jean, n^o 21, à Dijon.

NOTA. — La plantation d'où viennent ces produits, étant récente, donnera ultérieurement des récoltes beaucoup plus importantes.

(8132) A vendre ensemble ou séparément.

UNE FABRIQUE DE VINAIGRE composée d'un pressoir avec sa vis en fer, deux grandes cuves, montures, comptoirs et accessoires, lie sèche pour la chapellerie, et vinaigre de toutes qualités pour la teinture.

S'adresser chez M. Fage, traiteur, aux Petits-Brotteaux.

(8136) A louer. — UNE MAISON DE CAMPAGNE meublée, susceptible d'être divisée en plusieurs appartements, avec un clos bien ombragé, dans une belle position, ayant vue sur le Rhône.

S'adresser quai Bon-Rencontre, 66, au 2^e.

(8147) MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Le 24 mars 1840, à 1 heure de l'après-midi, il sera reçu, au bureau du sous-intendant militaire Frosté, des soumissions pour la fourniture d'ustensiles en étain.

S'adresser, pour les renseignements, audit bureau, place Louis XVIII, n^o 35.

(8134) A louer de suite ou à la Saint-Jean.

VASTE MAGASIN sur le derrière, propice pour comptoir, entrepôt de librairie, rouennerie ou autre commerce, situé place de la Préfecture, n^o 17, à côté de la galerie de l'Argue. S'adresser au 4^e, sur le devant.

(8135) A vendre de suite.

BEAUX PEUPLIERS ET MURIERS.

S'adresser à M. Pin, propriétaire, rue d'Alger, n^o 11, presque à Perrache.

A céder, pour cause de santé, à des conditions faciles.

UN PENSIONNAT DE QUARANTE PENSIONNAIRES, à quelques lieues de Lyon.

S'adresser à M. Lacroix, maître de pension, rue Poulaillerie, 21. (8148)

(8149) A vendre pour cause de cessation.

UN FONDS DE CAFÉ-RESTAURANT, place de la Fro-magerie, n^o 7.

On donnera les facilités désirables pour le paiement. S'y adresser.

AVIS.

MM. les porteurs de promesses d'actions de la compagnie d'éclairage par le gaz des trois villes du Midi sont informés que la réunion générale des actionnaires aura lieu le samedi 28 mars courant, dans la salle de la réunion de l'Om-nium, rue Royale, n^o 1^{er}, à une heure très-précise. Ils sont priés d'y assister.

Les titres doivent être déposés chez MM. Jean Bontoux et Ce, banquiers de la compagnie, port Saint-Clair, n^o 19, avant le 20 mars, contre un récépissé qui sera échangé plus tard avec les titres définitifs. (380)

(8102) Chez M^{lle} JAMME, dentiste, et M. JAURÈS, mécanicien, rue Saint-Pierre, 4, extraction des DENTS, nettoyage, limer, plomber, et DENTS ARTIFICIELLES en tous genres; depuis le matin neuf heures jusqu'à six heures du soir.

(8145) A vendre.—UNE VOITURE à quatre roues, presque neuve, et UNE FORTE JUMENT mecklembourgeoise, hors d'âge; harnais neufs.

S'adresser à M. Gervais, pharmacien, cours Morand, n^o 2, aux Brotteaux, ou à M. Chevrot, aubergiste, au coin du cours Bourbon et de la place Louis XVI.

(8132) A VENDRE.—FONDS D'ENJOLIVURE dans un très-bon quartier de la ville, ayant tous les agrès nécessaires pour le travail et une location bien convenable. Cette fabrique a offert en cinq ans 15,514 fr. de bénéfice (inventaire du 31 décembre 1839); plus, 5,000 fr. par an pour frais de ménage, employés, location, etc.

On vendra les marchandises et ustensiles d'après l'inventaire; le tout de la valeur de 6 à 7,000 fr.

On se charge de mettre les personnes qui achèteront au courant de ce commerce.

S'adresser à M. Martin, rue Dubois, n^o 18.

AVIS AUX FAMILLES. ASSURANCES

ET
REPLACEMENTS MILITAIRES,
Maison NATHAN MAYER et DAVID frères,
rue des Célestins, 8, à Lyon.

Cette Compagnie, qui s'est acquis dans plusieurs départements une confiance publique par l'exactitude avec laquelle elle a rempli ses engagements pendant nombre d'années consécutives, et qui se recommande encore par les nouvelles garanties qu'elle offre aux familles, a pour but d'assurer contre les chances du tirage les jeunes gens faisant partie de la classe de 1839.

Les fonds ou valeurs provenant des assurances resteront en dépôt chez MM. les notaires délégués jusqu'à parfaite libération de tous les assurés tombés au sort, et ne seront retirés par la Compagnie que sur la production des pièces justificatives.

S'adresser, pour souscrire, au bureau de la Compagnie, rue des Célestins, n^o 8, ou chez MM. les notaires délégués: Charvériat, rue Clermont; Laforest, rue des Marronniers; Tavernier et Rostaing, rue Bât-d'Argent; Darmès, place du Petit-Change, et Bertin, place de la Préfecture.

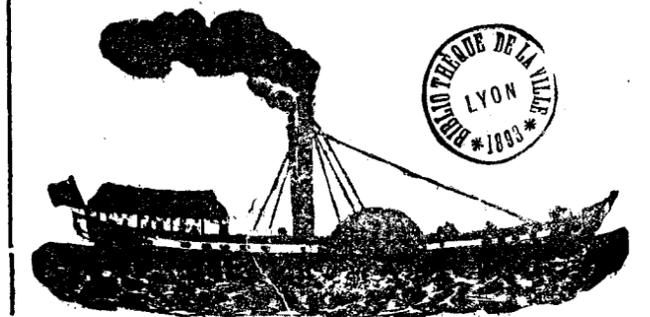
Et pour les cantons ruraux, s'adresser chez MM. Dulac, notaire, à Beaujeu; Durand, notaire, à Julliénas; Dulac, notaire, à Belleville; Gonnet, notaire, au Bois-d'Oingt; Vernay, notaire, à Lamure; Sapin, notaire, à Poule; Lacroix, notaire, à Monsols; Vincent, notaire, à Villefranche; Peillon, notaire, à l'Arbresle; Lions, notaire, à Condrieu; Parceint, greffier de la justice de paix, à Saint-Cyr; Boullier, notaire, à Neuville; Vignet, notaire, à Fontaines; Perrin, notaire à Saint-Symphorien; Guinnet, greffier de la justice de paix à Saint-Genis-Laval. (10041)

MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT
LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THURVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n^o 12. (2102)



SOCIÉTÉ LYONNAISE

DES
TRANSPORTS DU RHONE ET DE LA SAONE.

LES PAPIN

DE LA SAONE,

BATEAUX A VAPEUR EN FER,

ONT REPRIS LEUR SERVICE JOURNALIER

DE LYON A CHALON ET RETOUR.

Ces bateaux, dont la solidité, l'élégance et la rapidité étaient déjà connues, viennent de recevoir de nouvelles améliorations qui leur assurent la préférence des voyageurs.

Les départs de Lyon ont lieu tous les jours à cinq heures du matin. (305)